



La Neuville en Hez

N°101 – Août 2014

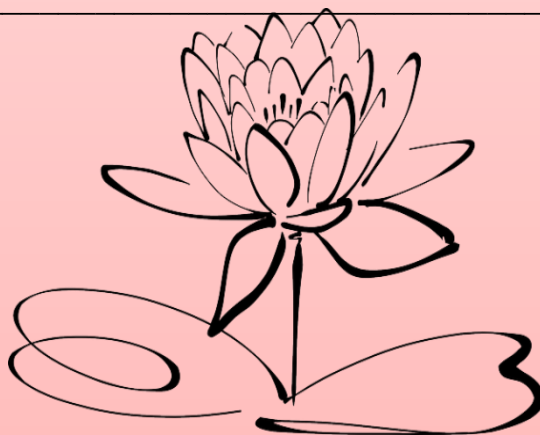
Bulletin Municipal





Sommaire ...

❖	Le mot du Maire	1
❖	Les Conseillers Municipaux	2
❖	Petit retour en images	3
❖	Etat-Civil	6
❖	Tableau des associations	6
❖	Associations :	7
-	APELNH	
-	AFODHEZ	
-	As.C.A.Lit	
-	ASNH Football	
-	Colori'Hez	
-	Le Comité des Fêtes	
-	La Fourmilière	
-	La Neuville en Famille	
-	La Neuville en Hez Tennis	
-	La Balade	
❖	La note de l'archiviste	24
❖	Infos	28
❖	Délibérations	31



Le mot du Maire



Le Maire,
Jean-François DUFOUR



Ce bulletin municipal estival, le premier d'un nouveau mandat, est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, des Adjoints, du Maire de vous remercier de l'intérêt que vous nous avez porté, en nous renouvelant votre confiance pour la gestion de notre commune pour les six ans à venir.

Je réitère, dès à présent, la disponibilité et la responsabilité, qui doivent être les nôtres pour le bien vivre à LA NEUVILLE EN HEZ.

Concernant les projets à court terme, deux chantiers importants vont débiter dès les premiers jours de septembre.

- La construction de la cantine scolaire et le réaménagement de la salle d'accueil périscolaire. (livraison prévue pour fin Juillet 2015)
- La création de la nouvelle bibliothèque/médiathèque et la salle des associations. (livraison prévue pour avril 2015)

Autre sujet de réflexion, la mise en place imposée des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée scolaire de septembre.

Ce dossier, il nous faudra le faire, avancer et progresser, au fil de l'eau, dans l'intérêt des enfants, en tenant compte de l'aspect financier et des moyens humains.

Je reviendrai vers vous dès l'automne pour développer les projets communaux que nous souhaiterions réaliser dans les années à venir.

Je souhaite m'entretenir sur deux autres points :

- Je vous invite à parcourir régulièrement le nouveau site internet communal : www.laneuvilleenhez.com ; qui vous permettra de connaître la vie Neuvilleoise avec une actualité récente et fréquemment renouvelée.
- La fête communale se déroulera les 23, 24 et 25 août prochain. Le programme concocté par le Comité des Fêtes est cette année encore alléchant... Comme chaque année, le lundi verra l'organisation de la course cycliste et la distribution de tickets offerts aux enfants de la commune pour se rendre sur différentes attractions foraines. Nous innoverons en proposant désormais aux jeunes Neuvilleois âgé de 2 à 14 ans, nés entre les années 2000 et 2012 de retirer, le lundi, sur le stand tenu par des conseillers municipaux de 14h30 à 17h00, l'enveloppe nominative qui leur est réservée. Nous aurons par ce système, dans la distribution, une plus forte équité entre chaque jeune Neuvilleois.

Je reste à votre écoute.

Bonne fin d'été à tous.

Cordialement.

Jean-François DUFOUR,
Le Maire.

Les Conseillers Municipaux



- Les Adjoints :



Le 1^{er} Adjoint,
Jacques LEFORT



Le 2^{ème} Adjoint,
Gérard DUCOLLET



Le 3^{ème} Adjoint,
Angelo VENTURINI



Le 4^{ème} Adjoint,
Karine VANDERSTICHELE

- Les Conseillers Municipaux :



Patrick BAUSSART



Fabien DARBAS



Arnaud DEVISSCHER



Catherine DUBOURG-
MATHIEU



Nadine HELIE



Gérard LARDY



Jean-Luc LEMOINE



Odile MANSARD



Colette MERMA



Frédéric VASSEUR

Petit retour en images ...



Le 19 Février 2014 : la Soirée Neuvilleoise a mis à l'honneur les lauréats du concours des Maisons Fleuries 2014, les Médailleurs du Travail, ainsi que les nouveaux habitants de la commune.

Le 3 et 4 Mai 2014 : Concours d'épouvantails et exposition de peinture organisés par La Fourmilière et Colori'Hez.

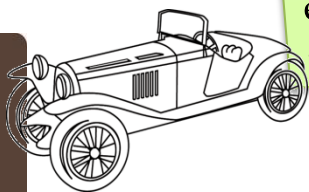


Petit retour en images ...



Le 17 Mai 2014 : Halte dans notre commune de la 6^{ème} Routes du Vexin Classic organisé par l'Ecurie Guépard. Chargé par le Maire et l'Ecurie Guépard, l'ASA 60 s'est occupée du regroupement à La Neuville en Hez.

**L'Oise
verte & bleue**



Les 31 Mai et 1^{er} Juin 2014 : 9^{ème} édition de l'Oise Verte et Bleue. Un week-end convivial, qui rassemble Neuvilleois, Artistes et Artisans d'art.



Petit retour en images ...



Le 20 Juin
2014 :
Kermesse de
l'école

Le 27 Juin 2014 a eu lieu la pose de la 1^{ère} pierre de la cantine scolaire, en présence de Monsieur Yves ROME Sénateur, Président du Conseil Général de l'Oise et Béatrice LEJEUNE Vice Présidente du Conseil Régional de Picardie, sans oublier tous nos partenaires.





Etat-Civil

Naissances

- Bienvenue aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents. Que la vie les comble de joie et de bonheur.

Lenny VAN ERPS	- Né le 10 Janvier 2014
Faustine DESTREE	- Née le 5 Février 2014
Clément PETITPREZ	- Née le 5 Février 2014
Elisa GONCALVES LAVAUT	- Née le 5 Avril 2014
Amalia BARAQUIN	- Née le 20 Avril 2014
Antonin HAURET	- Né le 22 Avril 2014
Alice LEFEBVRE	- Née le 19 Mai 2014



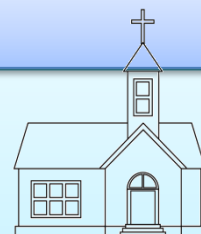
Mariages

- Sincères félicitations à nos mariés. Tous nos vœux de bonheur.

Antoine DUBOS et Florence CARON	- Mariés le 5 Avril 2014
Jeremy MAUPETIT et Stephanie BOITRELLE	- Mariés le 7 Juin 2014

Décès

- Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.



Jules DEBRIE	- Décédé le 25 Août 2013
Marie-Claude ANGOT épouse DELASSISE	- Décédée le 5 Février 2014
Jean-Pierre COUTURIER	- Décédé le 12 Février 2014
Chantal ANDUYAR	- Décédée le 29 Avril 2014
Michel RESSAIRE	- Décédé le 6 Mai 2014
Jacqueline GUEUDET épouse DOYE	- Décédée le 24 Juin 2014



Tableau des Associations

ASSOCIATION	PRESIDENT(E)	CONTACT	ADRESSE	ACTIVITES
ACPG-CATM	M. Jacques LEFORT	03 44 19 03 16	2 Rue du Général de Gaulle 60510 La Neuville en Hez	Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
AFODHEZ	Mme DUCOURNEAU Françoise	03 44 72 39 13 03 44 78 94 67	9 Rue du Clos 94450 Limeil Brevannes	Œuvre à la sauvegarde de l'intégrité du massif forestier à Hez-Froidmont (excursions, colloques)
APELNH	Mme DELPIERRE Laurence	apelnh@gmail.com	1 Place du 8 Mai 1945 60510 La Neuville en Hez	Organisations lotos, restaurations, ventes...
ASA 60	M. Patrice WISNIEWSKI	03 64 19 65 83 03 44 78 97 55 alain.joly35@orange.fr	10 Rue de la Poste 60510 Haudivillers	Association sportive Automobile 60 Organiser et développer la pratique du sport automobile
ASCALIT	M. Gaston LECLERC	03 44 78 99 27	14 Rue Tantôt 60510 La Neuville en Hez	Association à but culturel par ses conférences, ses concerts et ses sorties découvertes
ASNH FOOT	M. Daniel BEGEY	03 44 07 83 95	15 Rue du Moulin à Vent 60510 Bresles	Football
COLORI'HEZ	Mme Ginette VOLONDAT	03 44 78 51 99	12 Rue du Clos à Bœuf 60 510 La Neuville en Hez	Association de peintres amateurs
COMITE DES FETES	Mme Nathalie ROUX	06 71 86 26 40 nathroux60@orange.fr www.comitesdesfetes.laneuvilleenhez.fr	1 Rue du 8 Mai 1945 (Mairie) 60510 La Neuville en Hez	Animations diverses : fêtes, lotos, brocantes, soirées...
LA CARPE NEUVILLOISE	M. Jérôme GRINCOURT	06 74 81 96 61	Gendarmerie de Clermont Avenue Gambetta 60600 Clermont	Pêche
LA FOURMILIERE	M. Paul RONGERAS	03 44 51 69 79 06 88 26 55 07	3 Rue Saint Louis 60510 La Neuville en Hez	Permettre aux habitants de se rencontrer en échangeant des savoirs et des services gratuitement
LA NEUVILLE EN FAMILLE	Mme Sylvie LEROUX	03 44 78 97 77	31 Rue des Sorbiers 60510 La Neuville en Hez	Lotos, soirées chanteurs amateurs, marché artisanal...
LA NEUVILLE EN HEZ TENNIS	Mme Aline LEFORT	06 09 68 57 91 sined.mart@wanadoo.fr	10 B Rue Baillet 60510 La Neuville en Hez	Tennis pour tous
SOCIETE DE CHASSE	M. Claude BOYART	03 44 51 66 17	25 Rue du Général De Gaulle 60510 La Neuville en Hez	Chasse
TEAM OISE ORGANISATION	M. Jean-François DUFOUR	03 44 51 65 93 06 50 71 56 90 http://www.teamoise.toile-libre.org team.oise.org@club-internet.fr	3 Chemin du Marais 60510 LA NEUVILLE EN HEZ	Compétitions et randonnées cyclistes et VTT

AFODHEZ



L'Association réunit des adhérents désirant connaître le milieu forestier, protéger l'intégrité et la biodiversité du massif de Hez-Froidmont.

Réunions, excursions, causeries, conférences, expositions sont proposés aux adhérents auxquels un programme détaillé est adressé deux fois par an.

Dans une ambiance cordiale, ces activités portent entre autres sur :

La Botanique, la Géologie, l'Ornithologie, la Dendrologie, la Mycologie, l'Ecologie, la gestion forestière...

Lors des excursions de la journée, un pique-nique est organisé. Deux excursions de la demi-journée sont aussi proposées le jeudi, le plus souvent.

Programme du 2^{ème} semestre 2014

• **Août**

Invitation à la découverte de deux sites, (hors programme AFODHEZ).

Le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie organise et commentera la visite :

Samedi 16 : R.V. 15h, Hôtel de ville de Creil, sur un larris en ville, Gentiane croisette, Saslerie bleuâtre. Réservation conseillée au 03 22 89 84 29 ou 06 07 30 41 61,

Mardi 19 : R.V. 15h, sur le parking du restaurant la Planche à bœuf, 19 Route Nationale 60850 Saint-Germer de Fly, dans les zones humides du Pays de Bray, sur le Site des pâtures de Villers sur Auchy, riche en faune et flore. Réservation conseillée comme ci-dessus.

Dimanche 24 : R.V. 9h30 à l'entrée du Parc arboretum de Cauffry (3 hectares). Pique-nique et R.V. 14h MF du Lieutenant, pour aller à l'Etang de St-Félix. Avec Francis Candellier.



- **Septembre**

Dimanche 7 : Sortie botanique en commun avec l'ABMARS, AFODHEZ, SLNP, dirigée par Christophe Galet et Marie-Christine Le Pezenec.

Les landes sèches du Bois des Coutumes à Allonne (Serratule des teinturiers), Les Larris entre Auteuil et Berneuil en Bray (Parnassie des marais), Sites gérés par les Conservatoires.

Sortie de la journée, pique-nique sorti du sac.

R.V. 9h45 au Panneau CENP sur la D927 à Allonne, commune limitrophe du sud de Beauvais. La D927 direction Méru, perpendiculaire à la D1001 (ex-RN1) se prend au rond-point qui dessert le péage 14, Beauvais sud de l'A16.

Dimanche 7 : Débroussaillage à la Vallée Monnet avec Sylvain Thiery, Conservateur bénévole, prévoir gants, chaussures et habits adaptés. S'inscrire auprès de Clémence Lambert au 03 22 89 84 29 ou 06 07 30 41 61.

R. V. 9h30 Eglise de Cambronne les Clermont.

Dimanche 21 : Journée du Patrimoine, R.V. à 9h30 devant l'office de tourisme de Beauvais.

Pique-nique et R.V. 14h au lavoir de Troissereux, près du Château pour une promenade à proximité. Avec Michèle Samson.

- **Octobre**

Samedi 4 : R.V. 14h, Mycologie-Botanique avec Albert Hardy, au Détroit, chez Monsieur Peaucellier, commune de Pierrefitte en Beauvaisis, premier hameau après Savignies en venant de Beauvais sur la D1.

Dimanche 5 : R.V. 10h, devant la Mairie de La Neuville en Hez, Pique-nique et R.V. 14h M.F. du lieutenant pour une sortie en forêt. Avec Charles Desbouis, Robert Tétart.

Samedi 11 et Dimanche 12 : Exposition botanique et mycologique de l'ABMARS, Centre de rencontre de l'Obélisque, route de Creil à Senlis.

Le samedi de 14h à 18h, le dimanche de 10h à 18h.

Dimanche 12 : Exposition mycologique de la Société Linnéenne Nord-Picardie à la Faculté de Pharmacie, rue des Louvels à Amiens de 10h à 18h.



Dimanche 12 : R.V. 10h, sur le parking au-dessus de la Poste à Lyons la Forêt, en forêt le matin.

Pique-nique sorti du sac en face de l'Arboretum de la Forêt. R.V. 14h30 à l'Abbaye Notre-Dame de Fontaine-Guérard, 27380 Radepont, Entrée payante 6€. Avec Elisabeth François 06 16 51 57 55, Michèle Samson.

Dimanche 19 : R.V. 9h45 au Stade de La Neuville en Hez, sortie mycologique avec les Neuillois le matin, pique-nique et R.V. à la M.F. di Lieutenant à 14h.

• Novembre

Dimanche 9 : Sortie mycologique en commun avec la Société Linnéenne Nord-Picardie d'Amiens, R.V. 10h au Stade de La Neuville en Hez. Pique-nique et R.V. 14h à la M.F. du Lieutenant.

Dimanche 23 : Assemblée Générale annuelle, salle des fêtes de La Neuville en Hez.

COTISATION : (Indispensable, pour participer et être assuré)

Adhérent : 15€ ; **Couple :** 20€, par chèque libellé au nom de AFODHEZ, adressé au Trésorier Jacky Bacquet – 38 Rue des Fontaines – 60210 Gaudechart. Avant le 1^{er} Mai, pour recevoir le programme du second semestre.

L'association ne saurait être rendue responsable des accidents qui surviendraient aux participants lors des sorties, chaque participant est censé posséder une assurance personnelle valide couvrant son activité et déclare que son état de santé, lui permet de participer sans risque. Porte des vêtements et chaussures adaptés aux activités proposées.

Renseignements :

Françoise DUCOURNEAU : 01 45 69 38 53

Francis CANDELLIER : 03 44 50 24 49

Jacky BACQUET : 03 44 46 25 21



AFODHEZ

Siège social : Mairie

1 Rue du 8 Mai 1945

60510 La Neuville en Hez (Oise)



Association des Parents des Elèves de La Neuville en Hez

L'association de parents d'élèves est une jeune association (née en septembre 2012). Elle se constitue en octobre lors de l'Assemblée Générale. L'équipe 2013-2014 regroupe plusieurs membres et donateurs. Certains de nos membres sont élus Parents d'Elève.

Membres du bureau 2013-2014 :

Présidente : Laurence KEMPINSKI DELPIERRE

Trésorier : Isabelle HILLION

Secrétaire : Emilie HARDIER

Secrétaire Adjoint : Franck FERRAND

Nous intervenons de différentes façons

EN REPRESENTATION lors de :

Réunions à la Mairie pour la semaine des 4 jours ½

EN ORGANISANT DES ACTIONS

La vente de calendrier représentant les 4 classes

La vente de sapins avant les fêtes de Noël

Le loto du mois de Mars

La fête des enfants en juin 2013

La restauration de la kermesse en juin 2014

Le barbecue de septembre 2014, nous vous attendons nombreux !

EN ACCORDANT DES SUBVENTIONS pour l'enrichissement et le bien être des élèves et une diminution des coûts à la charge des parents.

Subvention pour la totalité de la demi-journée équitation pour les 4 classes au centre équestre de La Neuville-en-Hez (juin 2014)

Nous nous réunissons plusieurs fois dans l'année. Nous nous intéressons à l'actualité de l'école et du village. Nous faisons en sorte de proposer de nouvelles actions en collaboration avec tous les autres acteurs dans l'intérêt de tous les élèves.

Grâce à nos adhérents notre rôle de parents est important et reconnu dans le projet éducatif de l'Enseignement.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre.

ASSOCIATION DES PARENTS DES ELEVES DE LA NEUVILLE EN HEZ

1, Place du 8 Mai 1945 60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Email : apenlh@gmail.com





As.C.A.Lit



25 Janvier 2014 : Assemblée Générale de l'Association

Samedi 29 Mars : Repas convivial avec animation pour les membres de l'association et tous ceux qui voulaient y participer.



Ce repas était aussi organisé pour que les membres ne pouvant plus participer aux sorties se retrouvent en toute convivialité.

Vendredi 4 avril : Concert donné par le Groupe Choral Arpège.



Ce concert organisé en partenariat avec la municipalité a réuni une cinquantaine de spectateurs dans l'église de notre village et a fait revivre la chanson française.

L'Association continue à œuvrer pour enrichir la culture individuelle de ceux qui adhèrent à nos projets.

Bon repos et bonnes vacances à tous.

Gaston LECLERC, Président de l'AsCALit.

Association Culture Architecture Liturgie

Siège Social

14, rue Tantôt 60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Tel : 03-44-78-99-27

SIRET : 491 049 714 00026

CCP 1191 35 A PARIS



CHAMPION !!!

C'est par ces mots que nous commencerons !!

En effet ! Après plus de 18 matchs dont seulement 2 de perdus et un total de **78 buts marqués** l'équipe **sénior** commencera la saison 2014/2015 en 4ème division !

Bravo aux joueurs et merci aux supporters de plus en plus nombreux aux abords du stade les jours de match.

Cette saison, environ 74 matchs ont été joués, 18 pour les seniors, 16 matchs pour les vétérans, les scores s'oublient, le plaisir de jouer reste !!! Mais aussi 15 matchs pour les U11, 15 plateaux réalisés par les U9 (de 3 à 4 matchs par plateau) et enfin près de 10 plateaux pour les U7.

Cette saison, le club a organisé 1 repas, en Février 2014 ceci sans compter celui prévu le 28 de ce mois. Cette saison le club a également organisé 2 manifestations les 2 et 3 Novembre 2013 avec la deuxième édition du weekend bourse aux jouets et Loto (merci à l'association la Neuville en Famille pour l'aide et les conseils apportés). Malheureusement pas de 01 Mai cette année le District Oise Football ayant décidé de programmer des matchs à cette date. Il y eut aussi l'Oise Verte et Bleue avec la participation, pour la deuxième fois, de notre club à ce grand rendez-vous Isarien.

Recrutement

L'A.S La Neuville en Hez recrute des jeunes de 5 à 13 ans .

Nous recherchons également des seniors à partir de 18 ans.

Si vous êtes vétérans nous pouvons aussi vous accueillir.

Vous ne pouvez Jouer mais vous voulez aider ?

Nous avons grand besoin de dirigeant(e)

L'A.S La Neuville en Hez vous attend

**Tel et renseignement demander
Daniel au 03.44.07.83.95**

L'A.S La Neuville en Hez remercie chaleureusement ses Sponsors, la Mairie ainsi que les associations pour la précieuse aide apportée.







33ème Balade en forêt de Hez-Froidmont 16 Février 2014

Il y a eu 2 227 participants dont 990 Féminines, 231 moins de 18 ans et 90 de 70 ans et plus.

Randonnée pédestre : 1626 personnes
Randonnée VTT : 454 personnes
Vélo Route : 147 personnes



Les récompenses :

Coupe souvenir Camille AUVINET

Remise au club de Villers saint Paul, club le plus nombreux avec 57 participants.

Coupe Souvenir Bernard Antoine

Remise aux randonneurs Beauvais, 35 participants.

Coupe souvenir Germain MONTIER

Remise au club la Fourmilière, 31 participants

Coupe Comité des fêtes

Remise à Robert MONTY, de Clermont, 89 ans
A parcouru 5 kms pédestre.

Coupe de la municipalité La Neuville En Hez

Remise à M. Charles DESBOUIS 89 ans.
A parcouru 9 kms pédestre

Coupe CCS

Remise à Eric et Denise VARLET, 77 ans et 76 ans couple de la Neuville-en-Hez
Ont parcouru le 9kms pédestre.



Cette année encore la balade en Forêt de Hez-Froidmont a connu un vif succès. L'accueil, la convivialité permettent à cette organisation la longévité. C'est grâce également à tous les bénévoles à qui il convient de rendre hommage, sans oublier les partenaires financiers, le Conseil Général de l'Oise, la Commune de La Neuville en Hez et partenaires privés sans qui la gratuité ne pourrait être assurée.
Merci à tous et rendez-vous le 15 mars 2015.



Jean-François DUFOUR,
Responsable de l'organisation.



Un nouveau bulletin municipal... Pour vous parler de la dernière exposition de Colori'hez... Seize ans déjà que nous essayons de montrer notre amour de la peinture, des couleurs, des dessins ! Seize ans déjà que vous venez nous rencontrer, parler avec nous, échanger autour de nos réalisations, critiquer parfois (c'est tout à fait normal), féliciter aussi (merci mille fois!)... Et votre présence nous donne envie de continuer !

Si vous nous avez rendu visite, vous aurez pu vous promener parmi les pastels de Mimi ou d'Anne Marie, les robustes ateliers, les champs et les magasins de François, les aquarelles rêveuses, les pastels subtils et les huiles de Viviane, les aquarelles lumineuses d'Annie, notre Doyenne, ou celles de Franck ainsi que les peintures naïves d'Odette, les bouquets éclatants de Danielle, les paysages de Françoise ou de Anne Marie...



Peut être aussi aurez vous remarqué un travail collectif, autour d'un texte pour les enfants écrit par Alain, illustré par Viviane d'un décor aquatique et sous marin très poétique...

Vous aurez peut-être aussi admiré un ensemble de tableaux, accompagné d'une petite expo et d'une projection de diapositives retraçant la vie et l'œuvre d'André DEPAUX, père de notre amie Anne Marie Ferrand. Elle a souhaité accorder une place à un artiste qui a traversé le XXème siècle : peintre, mais aussi poète, décorateur, professeur...



Mais après l'exposition, le travail continue. Nous nous réunissons régulièrement autour de notre passion, le dessin et la peinture ; parfois même, atelier pour apprendre à maîtriser une technique (c'est dur, la perspective...) ; et souvent, notre travail est mis en commun pour être critiqué, enrichi, amélioré...

Et surtout, notre Association n'est pas fermée : si vous aussi, vous avez le souhait de dessiner, de partager, d'échanger autour de la peinture, nous serons très heureux de vous accueillir ! Chaque jeudi, à partir de 16h30, dans la salle de la mairie, venez avec vos crayons, vos gommes, vos aquarelles : mais surtout avec votre bonne humeur et, quel que soit votre talent, quel que soit votre âge, quelle que soit votre vision du monde, quel que soit votre goût, votre désir de vous exprimer par la peinture ou le dessin. N'hésitez pas, poussez la porte : c'est avec le plus grand plaisir que nous vous accueillerons !



Je termine ce petit mot en remerciant, une fois de plus, la municipalité de La Neuville qui depuis tant d'année, nous aide et nous soutient. Merci à tous ceux, ouvriers municipaux, personnel de la mairie qui ont aidé à mettre en place, à transporter les grilles, à imprimer les catalogues...Merci aux conseillers et aux adjoints qui sont si souvent présents à nos manifestations... Merci à Monsieur le Maire qui ne manque jamais une occasion de rappeler l'importance des associations dans la vie communale et qui nous soutient de toute son énergie !





Le Comité des Fêtes

Petit Bilan de l'activité du Comité des Fêtes au cours des derniers mois, les neuvillois ont pu participer aux animations suivantes :

DINER SPECTACLE

En février, la soirée proposée par le Comité était animée par Martial Lepere , des danseurs de cabaret, Magalie Vae et Fernando qui interprétait le répertoire de Julio Iglesias, nous ont fait passer une excellente soirée.

BROCANTE

Avec plus de 350 exposants cette année, la brocante s'est étendue sur le terrain de foot. Les participants et les visiteurs étaient encore plus nombreux, avec le beau temps en invité surprise, la journée fut agréable.

OISE VERTE ET BLEUE

Dans le cadre superbe de la forêt, le Comité vous proposait des pauses gourmande et musicale

Pour la partie gourmande : Pain perdu et cocktail picard,

Pour la partie musicale : le Groupe Goldman Story avait répondu à notre invitation et a interprété, avec enthousiasme, pendant plus d'une heure les succès du chanteur, devant un énorme public.

LOTOS

Ces après midis réunissent des participants nombreux et fidèles dans une ambiance sympathique. Ces manifestations sont indispensables car les bénéfices financiers permettent de vous offrir des manifestations gratuites.

Grace aux bénéfices de nos lotos, de notre brocante, des subventions, nous vous proposons les 23-24-25 août, un weekend de folie où vous êtes tous les bienvenus.

Nouveau !

Ouverture du site internet du Comité des fêtes de La Neuville en Hez

www.comitedesfetes.laneuvilleenhez.fr

Amicalement.



Nathalie et toute l'Equipe dynamique du Comité Des Fêtes.

Le Comité des fêtes de la Neuville-en-Hez

Samedi dimanche lundi
23, 24 et 25
Août 2014

Samedi

21 heures



SAMBA BRASIL

Retraite aux flambeaux Brésilienne

Dimanche

15 heures

**LA FOLIE DES
ANNÉES 80**

C'est gratuit
Venez
Nombreux !!!

Spectacle gratuit



Présenté par

Martial LEPERE

Animateur de

« Show TV event ».

Avec en première partie



Nathan FERA

Gagnant de l'émission

« Show Talent's »



Cookie
DINGLER

William
DEBUT DE
SOIRÉE

Jean-pierre
MADER

**1h 30
de spectacle**

avec
**tous leurs tubes et reprises
des succès des Années 80**

Lundi

13h30

course cycliste



Prix de la municipalité

Prix du comité des fêtes



WWW.SHOWTVEVENT.COM

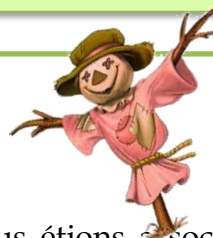


Manifestation organisée avec le soutien de la municipalité de la Neuville en Hez

WWW.comitedesfetes-laneuvilleenhez.fr



La Fourmilière



➤ Les rendez-vous de cette année étaient :

• Le 4 mai 2014 :

11^{ème} marché d'échanges de plantes et concours d'épouvantails. Nous étions associés avec Colori'Hez qui proposait une exposition de peintures et de photos.



Les gagnants du concours d'épouvantails sont :

Dans la catégorie moins de 5 ans : Alexis Boudet. Dans la catégorie plus de 5 ans : 1er Lou Evrard et 2ème Maëva Poutou. Dans la catégorie adulte : Alice et Robin Debackere et Céline Fouquet.

• Le 31 mai et 1er juin 2014 : **OISE VERTE ET BLEUE.**

Pendant deux jours, avec l'aide de Colori'hez, nous avons animé un stand qui consistait à donner une deuxième vie à des objets qui étaient destinés à être jetés, et un stand de fabrication de moulins à vent en papier.

Nous avons accueillis plus de deux cent enfants accompagnés de leurs parents ou grands parents. Les artistes en herbe se sont montrés très créatifs. Cette année nous étions aidés par des jeunes bénévoles du village. C'est la première fois depuis la création de l'Oise Verte et Bleue que nous faisons appel à des jeunes. Ils se sont très bien débrouillés et grâce à eux, nous avons pu gérer l'affluence à notre stand qui, cette année, a été très forte.

Merci à tous : aux personnes qui ont donné les objets, aux visiteurs, aux bénévoles de la Fourmilière et de Colori'hez, sans qui nous n'aurions pas pu accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Un grand merci à Océane, Léa, Mathéo, Marie, Johanna et Romuald.



Heure d'affluence



➤ Projets 2015 :

- Début mai : Le marché d'échanges de plantes et le concours d'épouvantails ne seront certainement pas reconduit vu le peu d'affluence cette année.
- Début juin : participation à l'Oise Verte et Bleue. Nous restons certainement sur les mêmes activités que cette année. Nous recherchons donc des petits objets en plastique (stylos, petites fournitures de bureau, boîtes de fromage bois ou plastiques etc.).

➤ Commande de fioul :

Nous nous regroupons pour commander du fioul afin de bénéficier de tarifs intéressants (plus nous serons nombreux plus le prix sera intéressant). Vous n'avez pas besoin d'être adhérent à la Fourmilière pour bénéficier de la commande groupée. Pour exemple, la dernière commande de 23 000 litres a permis de gagner 13 cts par litre. Soit 130 € pour 1000 litres.

La prochaine commande de fioul se fera vers le 18 septembre.

Les personnes intéressées pour utiliser le système de commandes groupées peuvent se joindre à nous, que vous soyez adhérents ou non à la Fourmilière

Le principe est simple : vous remplissez le coupon qui vous sera remis début septembre et vous le déposez chez M. Rongéras, 3 rue St Louis, qui prendra contact avec vous afin de finaliser la commande. Vous payez le jour de la livraison au chauffeur du camion. La Fourmilière ne reçoit aucun argent, elle ne fait que regrouper les commandes.

➤ La navette :

- **Petit rappel pour les nouveaux habitants :**

La Fourmilière est une association loi 1901 dont le but est *l'échange de savoirs et de services*, mais surtout, de *permettre aux gens du village de se rencontrer*.

Une permanence est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle des associations de 18 h 00 à 19 h 00. Venez nous rencontrer pour discuter, échanger des idées ou faire des propositions de sorties ou d'animations.

Retrouvez nous aussi sur Internet asso.lafourmiliere.free.fr.



➤ Les services proposés par La Fourmilière sont les suivants :

- Conseil en restauration de meubles anciens
- Prêt de remorque
- Petit bricolage
- Petite manutention
- Travaux manuels divers
- Peinture d'objets
- Dessin, petite déco d'intérieur
- Couture
- Petite mécanique, électroménager
- Conseil en électricité et photos
- Conseil en tricot et prêt d'aiguilles
- Cuisine
- Echange de recettes régionales et traditionnelles
- Courses diverses
- Ramassage de courrier
- Co-voiturage
- Sortie cinéma, spectacle...
- Balade en forêt
- Conseil en jardinage
- Arrosage de plantes
- Echange de plantes, graines et boutures
- Garde d'enfants ponctuelle
- Soutien scolaire ponctuel (par des enseignants)
- Prêt de jeux, de livres et de livres d'art
- Cuisson céramique
- Conseil et initiation aux techniques de la sculpture
- Lecture aux personnes
- Apprentissage Word/Excel
- Conseil en informatique
- Ecriture/correction de courrier
- Traduction français/anglais, français/allemand
- Conseil en informatique
- Démarches auprès des administrations
- Apprentissage Photoshop
- Recherche de documents sur Internet

➤ La Fourmilière met aussi gratuitement à la disposition de ses adhérents le matériel suivant :

- Congélateur
- Réfrigérateur
- Lave linge
- Radiateurs électriques
- Nettoyeur haute pression
- Un déboucheur de canalisation
- Aspirateur eau et gravas
- Aspirateur souffleur et broyeur de feuilles
- Barbecue 25/30 personnes
- Un échafaudage hauteur de travail 2,50 m
- Un échafaudage hauteur de travail 5,00 m
- 5 barnums (3,00 m X 6,00 m)
- Un taille haie thermique
- Un débroussailleur thermique

➤ **Rendez-vous à la permanence le premier mardi de chaque mois de 18 à 19 heures à la Salle des Associations.**

Téléphone : 06.88.26.55.07

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet : asso.lafourmiliere.free.fr

Je remercie toutes les personnes qui participent à la vie de l'association et qui nous aident à organiser et proposer des manifestations gratuites et accessibles à tous.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

Paul Rongéras
Président de l'Association



La Neuville en Famille



La Neuville en Famille a une fois de plus apporté son aide le dimanche 1^{er} juin lors de la 5^{ème} édition de la Trans'Oise dans le cadre de l'Oise Verte et Bleue. Un point de contrôle était affecté à MOUCHY LE CHATEL.

Ce point de ravitaillement, tenu par l'association La Neuville en Famille, a permis aux participants de reprendre des forces et de continuer dans les meilleures conditions.

Une journée très conviviale entre participants et bénévoles.

Jean-Claude GRADEL

La Neuville en Hez Tennis



Le club de tennis compte toujours une vingtaine d'adhérents pour 2014.

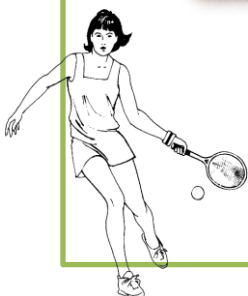
Début mai ont été réalisés des travaux de décolmatage, nettoyage ainsi que l'application d'un traitement anti-mousse sur le plus récent des 2 courts qui est d'ailleurs celui qui est également essentiellement utilisé. Le coût de ces travaux après négociation s'élève à 1200€ entièrement financé par l'association.

Je rappelle que la cotisation reste inchangée depuis 10 ans à savoir :

30€ par an et par famille,

Sportivement votre !

Aline Jacqmart, Présidente.



La note de l'archiviste

Dans notre dernier bulletin municipal, j'ai évoqué la naissance controversée de Saint Louis. Quelques Neuvilleois m'ont fait remarquer une lecture un peu ardue des documents et témoignages présentés.

Sans doute, la passion a une nouvelle fois pris le dessus. Je m'efforcerai donc d'être plus clair afin que chacun puisse prendre connaissance des documents et commentaires dans les meilleures conditions.

Après avoir présenté les partisans et les opposants concernant l'année de naissance de Saint Louis (soit en 1214 ou en 1215), voici l'exercice le plus passionnant de cette page de la petite histoire (pour lequel plusieurs parutions seront nécessaires) : le lieu de naissance de Saint Louis.



Pour rappel, au Moyen-âge, le lieu de baptême était considéré comme lieu de naissance ou, plus précisément, le lieu de résidence principale du père au moment de la naissance, ce qui était le cas puisque Louis VIII demeurait à Poissy.

L'origine de la querelle

La querelle date du milieu du XVIIIème jusque la fin du XIXème siècle :

Les partisans de La Neuville en Hez :

- **Maillard**, avocat au Parlement (1732 - 1740)
- **l'abbé Lebeuf** (1732 - 1740)
- **L'abbé Boufflet**, curé archiprêtre de Clermont (1879)
- **L'abbé Émile Morel**, curé de Chevrières (1897)

Les partisans pour Poissy :

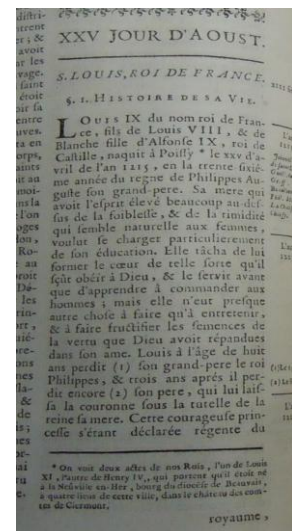
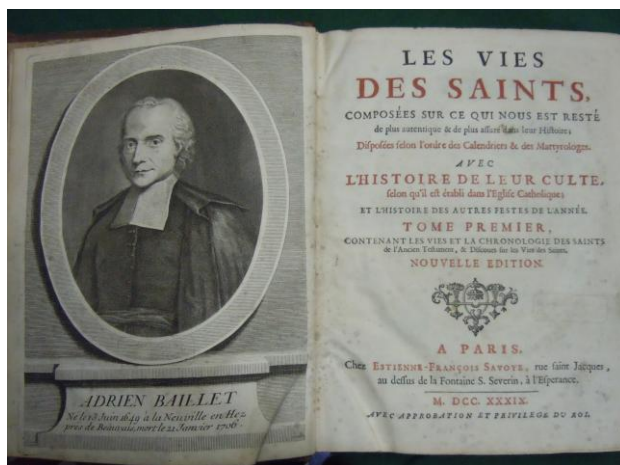
- **Le père Mathieu Texte** (1738)
- **Natalis de Wailly** (1866)
- **Breholles** (1859)
- **E de Lépinos** (1877)
- **E Laurain** (1900)

Le parlementaire **Maillard**, très vite relayé par l'abbé Lebeuf, expose dans sa dissertation, qu'aucun auteur de ce temps n'a dit que le saint roi soit né à Poissy et qu'au contraire, trois chartes royales (deux de Louis XI, 1468 et 1475 et une troisième de Henri IV en 1601) donnent exemption de tailles et d'impôts pour quelques temps aux habitants de La Neuville en Hez en considération de ce que Saint Louis était né en ce lieu ...

La réponse vient du père **Mathieu Texte** par une lettre adressée à une religieuse de Poissy et publiée dans le *Mercure de France*, arguant que la naissance de Saint Louis à Poissy était attestée :

- par **Guillaume de Chartres** qui rappelle que le saint roi se disait lui-même originaire du diocèse de Chartres, *de carnotensi diocesi oriundus*
- par **Bernard Guidonis** qui dit expressément, dans une Notice de l'État de l'ordre Saint Dominique en 1303 que Saint Louis était né à Poissy, *apud Pissiacum natus est*
- dans la charte de fondation du couvent de Poissy, où **Philippe le Bel** fait valoir l'affection que son aïeul avait pour le lieu de son origine, *originis suae locum*.

Le père Texte fait aussi valoir l'opinion d'**Adrien Baillet**, né à La Neuville-en-Hez en 1649, qui s'était décidé pour la ville de Poissy (*La vie des Saints*, vol.6, page 192) bien qu'il n'ignorât pas l'existence des chartes.



Il ajoute que Blanche de Castille, aurait-elle entrepris un voyage de 15 lieues alors qu'elle était parvenue au terme de sa grossesse ? Que si son enfant était bien né à La Neuville en Hez, aurait-elle pris le risque de ne point le baptiser immédiatement au risque de le voir, pendant le trajet vers Poissy, mourir sans baptême ?

Les 25, 26 et 27 août 1959, l'Oise matin, à l'occasion de la Saint Louis, publie un article mettant en scène deux illustres clermontois : le chamoine Boufflet curé de Clermont et Ernest Laurain archiviste paléographe.

L'abbé Boufflet, dans son « *Étude sur la naissance de Saint Louis* », de 1879, évoque une gravure que l'on peut voir dans l'église de La Neuville en Hez, représentant Saint Louis tenant le sceptre fleurdelisé de la main droite et, de la gauche, la sainte couronne et les trois clous.





Derrière cette gravure se trouve l'inscription suivante : Léonard Gaultier, né à Mayence en 1573...

Inspiré de cette gravure, un tableau fait de peinture et de collages, existe aussi dans l'église. On peut y lire la date du 25 août 1890 (620ème anniversaire de la mort du roi).

Ce partisan de La Neuville en Hez se réfère à la tradition orale et écrite, « *tradition transmise depuis 1215, des pères aux enfants et de ceux-ci à leurs descendants, tradition non pas seulement du pays mais de toute une contrée* ». Et le chanoine interroge :

- « Si Saint Louis n'est pas né à La Neuville en Hez, pourquoi les anciens titres y relatent-ils sa naissance ?
- Pourquoi la verrière représentant Saint Louis dans l'église du Pays ?
- Pourquoi la rue Saint Louis ?
- Pourquoi la rue du Connétable Raoul ?
- Pourquoi la fontaine Saint Louis ?
- Pourquoi partout dans la forêt, le culte de Saint Louis ?
- Pourquoi dans la contrée des chapelles érigées en l'honneur de Saint Louis ?
- Pourquoi à Clermont, le culte de Saint Louis était-il en honneur ?
- Pourquoi le pape Innocent VI désignait-il, pour l'indulgence du Jubilé le 20 décembre 1649, la chapelle de Saint Louis dans l'église de Saint Samson ? (Cette bulle se trouve aux archives de Clermont).
- Pourquoi, avant même la canonisation régulière du Grand roi, construisait-on à Friencourt en 1274, sur les terres de Jean de Trie, Seigneur de Mouchy, à l'extrémité de la forêt, la première chapelle qui ait été bâtie en son honneur ? Les titres sont là qui en font foi. On sait qu'à cette époque encore, la canonisation populaire n'attendait pas toujours le jugement de l'Église : *Vox populi, vox Dei*. Cette antique chapelle est encore debout, elle a résisté à tous les orages du temps, et des révolutions ».

Voici comment **Louis Graves**, raconte le fait de la naissance de Saint Louis :

- « Les fortifications du château n'étaient pas encore rétablies, lorsque Blanche de Castille, étant à La Neuville en Hez, y donna naissance le 25 avril 1215 à Saint Louis. Ce prince ayant été baptisé à Poissy, porta quelques fois dans sa jeunesse le nom de Louis de Poissy, ce qui a fait soutenir faussement qu'il était né dans ce dernier bourg. Saint Louis, ajoute-t-il, affectionna les lieux de sa naissance et confirma les droits d'usage accordés par ses prédécesseurs, par les Comtes de Clermont. Il confirma aussi en mars 1258 (de son vivant), la fondation, dans le château, de la chapelle Sainte Catherine qui y avait été construite au commencement du XIIIème siècle par la Comtesse Catherine, fille de Raoul, celui qui avait édifié le château ».

....à suivre

Bibliographie :

Abbé Boufflet, curé archiprêtre de Clermont, *Étude sur la naissance de Saint Louis à La Neuville en Hez*, éditions A.DEUX de Clermont, 1879

Louis Graves, 1791 - 1857, botaniste, archéologue, géologue, secrétaire général de la Préfecture de Beauvais, *Précis statistique sur le canton de Clermont*, éditions Achille Desjardins 1838, page 119 à 127.

Adrien Baillet, 1649 - 1706, né à La Neuville en Hez, théologien, biographe de Descartes, *La vie des Saints*, 10 vol., éditions Etienne-François Savoye, Paris, 1739, vol.6 page 192.

Le service des archives de la municipalité possède un exemplaire des 10 volumes de l'édition de 1739.

Mathieu Texte, dominicain, *Lettre adressée à Madame...religieuse du même ordre, dans le monastère royal de Poissy, au sujet de la naissance de Saint Louis, roi de France*, imprimée à Paris en 1736, *Mercure de France*, p. 2400 à 2422.

Jean-Michel-Constant Leber, 1780 - 1859, historien, *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'Histoire de France*, éditions G.A Dentu, Paris, 1838, vol. 18, page 337 à 346



Pour les curieux ou intéressés par ce sujet, vous trouverez prochainement sur le site internet officiel de notre village (laneuvilleenhez.com) la plupart des ouvrages citées, soit à consulter directement, soit par un lien internet.

Pour information...



Nouveaux horaires d'ouverture du Centre des Finances Publiques de Clermont :

8h45 – 12h15
13h30 – 16h00



Quel que soit votre lieu de résidence dans l'Oise, tous vos courriers (feuille de soins, arrêt de travail, renseignement...) destinés à la CPAM de l'Oise sont à envoyer à l'adresse postale unique :

CPAM de l'Oise
1 Rue de Savoie
BP 30326
60013 Beauvais Cedex

« Bien adressés, les courriers sont ainsi plus rapidement traités ! »

Un seul numéro de téléphone : 3646 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).



Ouverture d'un cabinet de psychologie à La Neuville en Hez :

Laurence KEMPINSKI DELPIERRE
Psychologue, Sophrologue / Relaxologue, praticienne PNL
diplômée
Consultation sur rendez-vous uniquement
20 Rue des Sorbiers
60510 LA NEUVILLE EN HEZ
Tél : 06 12 98 64 96
Courriel : contact@elanse.fr
Web : www.elanse.fr



Horaires d'ouverture de La Poste de La Neuville en Hez :

Lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
Mardi : 10h30 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Mercredi : 9h00 – 12h00
Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
Samedi : 9h00 – 12h00



Créneaux d'ouverture de la Plate-forme des déchets verts de La Neuville en Hez

Jusqu'au 29 Novembre 2014 inclus :

Le Lundi soir : de 17h30 à 19h00

Le Mercredi soir : de 18h00 à 19h00

Le Samedi : toute la journée de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Ordures ménagères

Le ramassage d'ordures ménagères s'effectue le **mardi matin**, n'oubliez pas de **sortir vos poubelles le lundi soir**.



Tri sélectif

Le ramassage de tri sélectif s'effectue le **vendredi matin**, n'oubliez pas de **sortir vos poubelles le jeudi soir**.



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

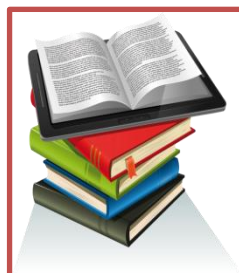
Lundi au Vendredi :

8h00 à 12h00 – 13h30 à 19h30

Samedi :

9h00 à 12h00 – 15h00 à 19h00

Il est interdit de les utiliser les dimanches et jours fériés.



➤ **La bibliothèque municipale sera fermée du 1^{er} Août au 2 Septembre 2014.**

En raison du nouveau rythme scolaire, nous serons amené à modifier les horaires d'ouverture. Nous proposons d'ouvrir le Mardi soir de 17h30 à 18h30, et le samedi de 10h30 à 12h00.

Nous souhaiterions envisager ces horaires avec nos lecteurs, afin de les adapter à l'emploi du temps des enfants et des adultes.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, rendez-vous à la rentrée.

Colette MERMA & Elisabeth RABOURDIN





➤ Nouveaux Rythmes Scolaires

PARENTS PRENEZ NOTE !

Mercredi 27 Août 2014 à 18h30
à la salle des fêtes :

Réunion consacrée à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, précisions sur la cantine scolaire et l'accueil périscolaire.

Cette réunion s'effectuera en présence de la municipalité, de l'association LEO LAGRANGE et de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis.



➤ Un nouveau taxi !

Jacky HELIE a cessé son activité récemment et a cédé sa licence taxi au profit de Monsieur El Mustapha EL GHAMMOUZI - ADDA TAXISERVICES qui se tient à votre disposition pour vos déplacements. Vous pouvez contactez Monsieur EL GHAMMOUZI au 06 52 48 29 96 ou par email : addataxiservices@gmail.com



➤ Kienie van de Achterdijk

Depuis plusieurs décennies, Kienie fut l'amie de nombreux enfants et de promeneurs Neuvilleois, toujours disposée à se laisser approcher et câliner.

Sa longévité, près de quarante ans, est aussi due à l'excellent environnement que Monsieur Robert CARTON lui a conféré pendant ses nombreuses années.

Plusieurs Neuvilleois se sont interrogés sur sa non présence au printemps dans son pâturage habituel.

Kienie valait bien une photo et quelques mots dans le bulletin municipal.



Délibération du Conseil Municipal du 12 Mars 2014

Le 12 mars 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 février 2014, s'est réuni à la mairie à 20h45, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Jacques LEFORT, Gérard DUCOLLET, Angélo VENTURINI, Patrick BAUSSART, Colette MERMA, Frédéric VASSEUR, Jean-Luc LEMOINE, Karine VANDERSTICHELE, Francis LEBRUN, Nadine HELIE, Catherine DUBOURG-MATHIEU et Arnaud DEVISSCHER,

Etaient absents excusés :

Monsieur Gérard LARDY était représenté par Monsieur Jean-François DUFOUR,

Monsieur Fabien DARBAS.

Monsieur Frédéric VASSEUR a été élu Secrétaire.

Syndicat d'électricité du département de l'Oise : Modifications Statutaires

Madame, Monsieur le Maire rappelle que le SE60 a modifié ses statuts lors du comité syndical du 4 juillet 2013. A l'issue de la procédure règlementaire de consultation, l'arrêté préfectoral est paru en date du 29 novembre dernier.

Cet arrêté acte notamment de la dissolution des 12 syndicats d'électrification et de la mise en place des Secteurs Locaux d'Energie pour éviter un comité syndical pléthorique.

Toutes les communes sont désormais rattachées à un Secteur Local d'Energie qui servira de collège électoral et de relais de proximité.

Il a été prévu la possibilité pour les anciens SIER d'élargir leur périmètre aux communes avoisinantes pour faciliter les contacts et l'organisation de réunions.

C'est l'objet de la modification statutaire proposée avec les renforcements des SLE de Marseille-Songesons, Breteuil, St Rémy en l'Eau, Beauvais Nord, Noyon et Pierrefonds.

Par ailleurs, Madame, Monsieur le Maire soumet la demande d'adhésion de la commune de Bouillancy.

Cette commune située dans l'Oise est adhérente d'un syndicat d'électrification de Seine et Marne qui va être absorbé par le Syndicat Mixte des Energies de ce département.

De fait, Bouillancy souhaite désormais se rapprocher du Syndicat de l'Oise et a demandé son rattachement au SE60.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013

Le Conseil, Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve les modifications du périmètre des Secteurs Locaux d'Energie suivants

SLE de MARSEILLE /SONGEONS	Ancien SIER de Marseille/Songesons + 5 communes	Herchies, Pierrefitte en Beauvaisis, Fouquenies Milly sur Thérain et Saint Omer en Chaussée
SLE de BRETEUIL	Ancien SIER de Breteuil + 1 commune	Breteuil
SLE de ST JUST-Vallée de l'Arré	Ancien SIER de SAINT REMY EN L'EAU + 4 communes	Essuiles Saint Rimault, Mesnil sur Bulles, Fournival et Saint Just en Chaussée.
SLE de BEAUVAIS NORD	Ancien SIER de Beauvais-Nord + 3 Communes	Froissy, Noyers Saint Martin, Montreuil sur Brèche
SLE de NOYON	Ancien SIER de l'Est de Noyon + 9 Communes	Pont l'Evêque, Sempigny, Cuts, Brétigny, Appilly, Baboeuf, Mondescourt, Grandru et Morlincourt
SLE D'ATTICHY- PIERREFONDS	Ancien SIER de PIERREFONDS + 12 Communes	Tracy le Mont ,Saint Crépin aux Bois, Attichy, St Pierre les Bitry , Jaulzy, Courtieux, Cuise la Motte ,Trosly Breuil, Couloisy, Bitry ,Berneuil sur Aisne, Pierrefonds

Article 2 : Approuve l'adhésion de Bouillancy au SE60 et son intégration au Secteur Local d'Energie de Betz

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Acquisition par la commune de deux terrains vendu par les consorts Franqueville

Dans l'optique de poursuivre l'acquisition de parcelles de terrain situées lieudit « Le Parc » et destinées à la mise à disposition de jardins communaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles suivantes :

Section	N° de cadastre	Lieudit
A	396	LE PARC
A	397	LE PARC

La vente est consentie par les consorts FRANQUEVILLE au profit de la Mairie de LA NEUVILLE EN HEZ représenté par son Maire Jean-François DUFOUR, moyennant le prix de 4 000 € auquel s'ajoutera les frais de l'acte.

Les notaires chargés de cette cession sont les notaires associés Patrick-Jacques GUIRAUD et Jocelyn BARDET, étude située 19 rue de Paris – BP 54 - 60603 CLERMONT.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Bureau de Vote pour les Elections Municipales du 23 Mars 2014

8 h à 10 h : Monsieur Jean-François DUFOUR,
Monsieur Frédéric VASSEUR,
Madame Nadine HELIE,
Madame Karine VANDERSTICHELE.

10 h à 12 h : Madame Colette MERMA,
Monsieur Gérard DUCOLLET,
Monsieur Arnaud DEVISSCHER,

12 h à 14 h : Monsieur Jean-Luc LEMOINE,
Monsieur Patrick BAUSSART,
Madame Odile MANSARD.

14h à 16h : Monsieur Francis LEBRUN,
Monsieur Angélo VENTURINI,
Monsieur Fabien DARBAS.

16h à 18h : Monsieur Gérard LARDY,
Monsieur Jacques LEFORT,
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Bureau de Vote pour les Elections Municipales du 30 Mars 2014

8 h à 10 h : Monsieur Jean-François DUFOUR,
Monsieur Frédéric VASSEUR,
Madame Nadine HELIE,
Madame Karine VANDERSTICHELE.

10 h à 12 h : Madame Colette MERMA,
Monsieur Gérard DUCOLLET,
Monsieur Arnaud DEVISSCHER,

12 h à 14 h : Monsieur Jean-Luc LEMOINE,
Monsieur Patrick BAUSSART,
Madame Odile MANSARD.

14h à 16h : Monsieur Francis LEBRUN,
Monsieur Angélo VENTURINI,
Monsieur Fabien DARBAS.

16h à 18h : Monsieur Gérard LARDY,
Monsieur Jacques LEFORT,
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2014

Le 28 mars 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 mars 2014, s'est réuni à la mairie à 20h45, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud, LEFORT Jacques, VANDERSTICHELE Karine, VENTURINI Angélo, MERMA Colette, DUBOURG-MATHIEU Catherine, DUCOLLET Gérard.

Madame MANSARD Odile a été élue secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme MANSARD Odile pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Installation du Conseil Municipal et Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le 28 mars 2014, à 19h, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Messieurs et Mesdames DUFOUR Jean-François, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud, LEFORT Jacques, VANDERSTICHELE Karine, VENTURINI Angélo, MERMA Colette, DUBOURG-MATHIEU Catherine, DUCOLLET Gérard.

Absents ayant donné procuration à : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DUFOUR Jean-François maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Messieurs et Mesdames DUFOUR Jean-François, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, BEZY Nadine, MANSARD Odile, DEVISSCHER Arnaud, LEFORT Jacques, VANDERSTICHELE Karine, VENTURINI Angélo, MERMA Colette, DUBOURG-MATHIEU Catherine, DUCOLLET Gérard dans leurs fonctions de conseillers municipaux,

Madame MERMA Colette, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame MANSARD Odile

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. DUFOUR Jean-François : 14 voix

M. DUFOUR Jean-François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. DUFOUR Jean-François a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Création de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire,
- de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Election des Adjoints

Vu la décision du conseil municipal de créer 4 postes d'adjoints,

M. le maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

A obtenu :

M. LEFORT Jacques : 13 voix

M. LEFORT Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

ANEXE 6 :

Exemple de délibération pour l'élection des adjoints

Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. DUCOLLET Gérard : 11 voix
- M. VASSEUR Frédéric : 3 voix

M. DUCOLLET Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire

Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. VENTURINI Angélo : 12 voix

M. VENTURINI Angélo ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire

Election du quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme VANDERSTICHELE Karine : 12 voix

Mme VANDERSTICHELE Karine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjoint au maire.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Election des délégués de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis (Conseillers Communautaires)

Conformément à la législation en vigueur pour les communes de moins de 1000 habitants, les délégués qui représenteront la commune de LA NEUVILLE EN HEZ au titre de la CCRB sont dans l'ordre du tableau suivant :

Qualité	Nom et Prénom	Fonction
Monsieur	DUFOUR Jean-François	Maire
Monsieur	LEFORT Jacques	1 ^{er} Adjoint
Monsieur	DUCOLLET Gérard	2 ^{ème} Adjoint

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Fixer les indemnités de fonction

Le conseil municipal de la commune de LA NEUVILLE EN HEZ,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et (éventuellement) aux conseillers municipaux;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et (éventuellement) de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 41 %.
- les quatre adjoints : 13.5 %.

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 14 mars 2008.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération (tableau mentionnant nom et fonction des bénéficiaires d'indemnités de fonction ainsi que le montant de l'indemnité mensuelle brute attribuée).

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délibération du Conseil Municipal du 29 Mars 2014

Le 3 avril 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 mars 2014, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, VASSEUR Frédéric, DARBAS Fabien, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud, MERMA Colette.

Etaient absentes excusées :

Madame DUBOURG-MATHIEU Catherine a donné pouvoir à Monsieur DARBAS Fabien.

Madame MANSARD Odile a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR Jean-François.

Monsieur VENTURINI Angélo a été élu secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur VENTURINI Angélo pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que :

Article 1 : Le maire soit chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

(1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

(2) De procéder, **dans la limite de 50 000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

(3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(4) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

(5) De passer les contrats d'assurance ;

(6) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(8) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(9) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

(10) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

(11) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

(12) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

(13) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

(14) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

(15) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans l'intégralité** ;

(16) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 5 000 €** ;

(17) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

(18) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

(19) D'exercer, au nom de la commune et **dans les conditions fixées par le conseil municipal en totalité**, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ; (voir délibération du 19 octobre 2001)

(20) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Constitution des Commissions Communales

Commission pour les archives

- **Angélo VENTURINI**
- **Arnaud DEVISSCHER**
- **Gérard DUCOLLET**

Commission des bois	
- Jacques LEFORT - Frédéric VASSEUR - Gérard DUCOLLET - Gérard LARDY - Patrick BAUSSART - Arnaud DEVISSCHER	
Commission d'appel d'offres (CAO)	
TITULAIRES : - Jean-François DUFOUR - Gérard DUCOLLET - Angélo VENTURINI	
SUPPLEANTS : - Jacques LEFORT - Frédéric VASSEUR - Arnaud DEVISSCHER	
Commission de dicipline	
- Karine VANDERSTICHELE - Angélo VENTURINI	
Commission environnement	
- Gérard DUCOLLET - Gérard LARDY - Odile MANSARD - Karine VANDERSTICHELE - Collette MERMA - Angélo VENTURINI - Arnaud DEVISSCHER	
Commission des finances	
Tous les Conseillers	
Commission informatique	
- Jean Luc LEMOINE - Angélo VENTURINI - Arnaud DEVISSCHER	
Commission de la petite enfance et des affaires sociales	
- Karine VANDERSTICHELE - Gérard DUCOLLET - Colette MERMA - Angélo VENTURINI - Jean-Luc LEMOINE	

Commission sports loisirs et culture		
- Angélo VENTURINI - Odile MANSARD - Catherine DUBOURG-MATHIEU - Gérard LARDY - Frédéric VASSEUR - Fabien DARBAS - Arnaud DEVISSCHER - Colette MERMA - Gérard DUCOLLET		
Commission des travaux		
- Gérard DUCOLLET - Frédéric VASSEUR - Jacques LEFORT - Angélo VENTURINI - Patrick BAUSSART		
Commission urbanisme		
Noms Prénoms	Adresse	Titulaires ou suppléants
Jean-François DUFOUR	13 Chemin du Marais	Maire
Gérard DUCOLLET	7 Rue du Gl de Gaulle	TITULAIRE
Jacques LEFORT	2 Rue du Gl de Gaulle	TITULAIRE
Angélo VENTURINI	27 Rue du Gl Leclerc	TITULAIRE
Colette MERMA	2 Place de Luzarches	TITULAIRE
Karine VANDERSTICHL E	6 Rue du Clos à Bœuf	SUPPLEANT
Arnaud DEVISSCHER	11 Chemin du Marais	SUPPLEANT
Patrick BAUSART	86 Rue du Gl de Gaulle	SUPPLEANT
Frédéric VASSEUR	10 Rue des Erables	SUPPLEANT

ADTO
Jean-François DUFOUR
Commission de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis
- Jean-François DUFOUR - Jacques LEFORT Le conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner en plus des deux titulaires nommés les conseillers qui auront accès aux commissions de la CCRB : - Odile MANSARD - Karine VANDERSTICHELE - Angélo VENTURINI
Caisse des écoles
- Jean-François DUFOUR - Nadine HELIE - Gérard DUCOLLET - Karine VANDERSTICHELE
Commission révision des listes électorales
- Colette MERMA le délégué de l'administration. - Jacques LEFORT le délégué du président du Tribunal de Grande Instance.
Commission syndicat des eaux de LITZ
TITULAIRES: - Angélo VENTURINI - Gérard DUCOLLET - Jean-François DUFOUR SUPPLEANTS: - Jean-Luc LEMOINE - Patrick BAUSSART - Frédéric VASSEUR
Représentant syndicat d'électricité de l'Oise (SE60)
Jacques LEFORT
Commission SYMOVE
- Jacques LEFORT - Jean-François DUFOUR

<i>Commission chambre d’agriculture</i>		
▪ <i>Jacques LEFORT</i> ▪ <i>Jean-François DUFOUR</i>		
<i>Commission délégués locaux du CNAS</i>		
▪ <i>Angélo VENTURINI</i> ▪ <i>Catherine DESCHAMPS</i>		
<i>Composition du centre communal d’action sociale (CCAS)</i>		
<i>Les élus</i>		
▪ <i>Nadine HELIE</i> ▪ <i>Karine VANDERSTICHELE</i> ▪ <i>Angélo VENTURINI</i> ▪ <i>Gérard DUCOLLET</i>		
<i>Les habitants de la commune ou membres associations</i>		
▪ <i>Mireille BOYART</i> ▪ <i>Anne-Marie MORNAY</i> ▪ <i>Odile MOULU</i> ▪ <i>Paul RONGERAS</i>		
<i>Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.</i>		
<i>Proposition de membres afin de composer ultérieurement la commission communale des impôts directs (CCID)</i>		
<i>Membres du conseil municipal</i>		
<i>Noms</i>	<i>Prénoms</i>	<i>Adresse</i>
<i>DUFOUR</i>	<i>Jean-François</i>	<i>13 Chemin du Marais 60510 LNH</i>
<i>VENTURINI</i>	<i>Angélo</i>	<i>27 Rue du Général de Leclerc 60510 LNH</i>
<i>LEFORT</i>	<i>Jacques</i>	<i>2 Rue du Général de Gaulle 60510 LNH</i>

Noms	Prénoms	Adresse
VANDERSTICHELLE	Karine	16 Rue du Clos à Bœuf 60510 LNH
MERMA	Colette	2 Place de Luzarches 60510 LNH
DUCOLLET	Gérard	7 Rue du Général de Gaulle 60510 LNH
DEVISSCHER	Arnaud	11 Chemin du Marais 60510 LNH

Les autres membres

LEGAY	Alain	10 route d'Etouy 60510 LNH
COMPAGNIE	Gaston	1528 rue de Courlieu 60510 LA RUE SAINT PIERRE
RABOURDIN	Pascal	309 r Courlieu 60510 LA RUE SAINT PIERRE
SARAZIN	Jean Marie	1 r Moulin de Bizancourt 60130 AVRECHY
DELAFRAYE	Jean Claude	2 rue Plois 60510 LNH
RONGERAS	Paul	3 Rue Saint Louis 60510 LNH
DEMOUY	Lionel	6 Place de Luzarches 60510 LNH
DEFOSSE	Philippe	18 Rue des Sorbiers 60510 LNH
HELIE	Jacky	88 Rue du Général de Gaulle 60510 LNH

LEBRUN	Francis	5 Rue du Général de Gaulle 60510 LNH
HAZEBROUCK	Odile	12 Rue Tantot 60510 LNH
VIANEFTE	Isabelle	16 Rue du Général de Gaulle 60510 LNH
DESTREE	Laurent	138 Rue du Général de Gaulle 60510 LNH
MORNAY	Anne Marie	10 Grande Rue 60510 LNH
VANDEPUTTE	Estelle	2 Rue Tantot 60510 LNH
VICTOR	Denis	2 Rue Saint Louis 60510 LNH
BASSERIE	Jean	1 Rue du Général Leclerc 60510 LNH

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Transfert de compétences
Très haut débit à la CCRB

Réseaux et services de communications électroniques – système d’informations géographiques – accès aux technologies de l’information et de la communication

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1425-1, L. 5211-1 et suivants et L. 5214-1 à L. 5214-29 ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d’amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-25 du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République ;

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l’arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de communes Rurales de Beauvaisis.

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l’économie numérique ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2013, par laquelle le conseil de la Communauté de communes Rurales du Beauvaisis a proposé d'étendre ses compétences aux domaines suivants :

- la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux,
- le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, la Communauté de communes Rurales de Beauvaisis exerce les activités prévues audit article L. 1425-1 et notamment :

- l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
 - la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
 - le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

Vu le programme national très haut débit, initié en juin 2010 et ses modalités de mise en œuvre précisées en avril et mai 2011 ;

Vu la décision III-9 du 21 mai 2012 de la commission permanente du conseil général de l'Oise relative à l'adoption du schéma départemental territorial d'aménagement numérique (SDTAN) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte « Oise très haut débit ».

Considérant :

- Les modalités et objectifs présentés par le conseil général dans son schéma départemental territorial d'aménagement numérique (SDTAN),
- L'intérêt et l'importance que revêtent ces dispositions pour les établissements publics et les usagers en termes de réseaux et de services locaux de communications électroniques, dans le cadre de l'aménagement et du développement économique du territoire,
- La pertinence de confier à l'échelon communautaire les compétences relatives à ce domaine, au niveau du suivi du dispositif et de la mutualisation des moyens humains et financiers,
- que l'article L. 1425-1 du CGCT a créé une nouvelle compétence facultative relative au service public des réseaux et services locaux de communications électroniques et autorise, à ce titre, les collectivités territoriales et les groupements de collectivités qui ont reçus cette compétence à « établir et

exploiter » des infrastructures et réseaux de communications électroniques,

- Que l'article 4 « adhésions – retraits » des statuts du syndicat mixte « Oise très haut débit » prévoit, par un vote à la majorité simple des voix du Comité syndical, l'adhésion de nouveaux membres, qui le souhaitent, disposant de la compétence visée à l'article L. 1425-1 du CGCT, située dans l'Oise,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de confier** à la Communauté de communes Rurales du Beauvaisis, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux,
- **de transférer**, en outre, la (les) compétence(s) facultative(s) suivante(s) à la Communauté de communes Rurales du Beauvaisis :
- le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, le syndicat mixte exerce les activités prévues audit article L. 1425-1 et notamment :

l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;

la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

- l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Désignation du correspondant de la défense au titre de la commune

Le conseil Municipal nomme à l'unanimité le maire Jean-François DUFOUR, en tant que correspondant de la défense au titre de la commune.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Désignation des représentants à l'assemblée générale de l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO)

Le Conseil Municipal

Vu les articles L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré,

désigne Monsieur DUFOUR Jean-François comme représentant à l'Assemblée Générale de l'assistance départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO).

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Désignation des représentants aux assemblées générales et spéciales de l'ADTO

Le Conseil Municipal

Vu les articles L.1524-5 et L.1524-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré,

*désigne Monsieur DUFOUR Jean-François comme représentant aux Assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires de la Société ADTO (Assistance départementale pour les territoires de l'Oise)
accepte l'augmentation du capital social de la société
renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise*

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**Délibération du Conseil Municipal
du 1^{er} Juillet 2014**

Le 1^{er} juillet 2014 le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 juin 2014, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Présents au début de la séance :

Messieurs et Mesdames, LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard et MANSARD Odile.

Absents ayant donné procuration :

*Madame MERMA Colette, a donné pouvoir à Monsieur DEVISSCHER Arnaud,
Monsieur VASSEUR Frédéric, a donné pouvoir à Monsieur Patrick BAUSSART,
Monsieur DARBAS Fabien, a donné pouvoir à Monsieur Jean-François DUFOUR,
Madame HELIE Nadine, a donné pouvoir à Monsieur Jacques LEFORT.*

Absente excusée :

Madame DUBOURG-MATHIEU Catherine était absente excusée.

Arrivée en cours de séance :

Monsieur Arnaud DEVISSCHER, lors de la délibération concernant la motion de soutien à l'AMF.

Monsieur LARDY Gérard a été élu secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur LARDY Gérard pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Achat de livres

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter 50 livres Intitulés « La Neuville En Hez (Oise) » à Monsieur DESBOUIS Charles. (10 € pièce soit pour un total de 500 € TTC)

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Procédure adaptée pour les études complémentaires pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et de réseaux de transfert

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la réalisation d'études relatives à la construction de la station d'épuration et de réseaux de transfert ont fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après examen des offres reçues et présentation du rapport d'analyses par l'Assistant conseil, Monsieur le Maire propose de passer un marché avec :

PICOT –MERLINI pour la réalisation de levés topographique pour un montant de 2 480,00 € HT;
FONDASOL pour la réalisation de l'étude de sol pour un montant de 8 406 € HT;
DEGOUY pour la réalisation du Dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour un montant de 8 600 € HT;
DIMEXPERT pour la coordination SPS pour un montant de 14 910 € HT;
BUREAU VERITAS pour la mission de Contrôle Technique pour un montant de 5 850 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend note du montant des offres :

PICOT –MERLINI pour un montant de 2 480,00 € HT;
FONDASOL pour un montant de 8 406 € HT;
DEGOUY pour un montant de 8 600 € HT;
DIMEXPERT pour un montant de 14 910 € HT;
BUREAU VERITAS pour un montant de 5 850 € HT.

- Autorise M. le Maire à signer les marchés et l'ensemble des documents afférents à ces études, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Etudes complémentaires pour l'assainissement et demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation d'études complémentaires pour l'assainissement s'avèrent nécessaires et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces études d'un montant de **21.231 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en la réalisation d'études de sol, d'un levé topographique, du Dossier au Titre de la Loi sur l'Eau, de la Coordination SPS et du Contrôle Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des travaux présenté tel que défini ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une **subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Oise** ;
- s'engage à réaliser les travaux sous charte qualité pour l'Assainissement ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Achat de chaises pliantes auprès de l'association « La Scintillante »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter 175 chaises à 5 € l'unité pour un total de 875 € TTC à l'association La Scintillante située à Bresles (60510).

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Motion de soutien à l'action de l'association des Maires de France

Monsieur le Maire présente, ci-dessous, une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) la motion a été **adoptée par 11 voix pour et 1 contre**.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). La commune de LA NEUVILLE EN HEZ (60510) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le bien vivre ensemble ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de LA NEUVILLE EN HEZ estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LA NEUVILLE EN HEZ soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Décision Modificative N°1/2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2014 suivante :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
Dépense 022 : Dépenses imprévues en Fonctionnement	200.00 €	
TOTAL Dépense 022 : Dépenses imprévues Fonct	200.00 €	
Dépense 678 : Autres charges exceptionnelles		200.00 €
TOTAL Dépense 67 : Charges exceptionnelles		200.00 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

Aide financière exceptionnelle au Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités de la Fête Communale 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière exceptionnelle de **1 100 €** (Mille cents euros) au profit du Comité des Fêtes de La Neuville En Hez, somme qui sera consacrée à l'organisation des festivités de la fête communale 2014.

Messieurs LARDY Gérard et LEFORT Jacques membres du bureau du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.



La Neuville en Hez

Horaires d'ouvertures de la Mairie

Lundi	10h30 – 12h15
Mardi	15h30 – 19h45
Mercredi	Fermée
Jeudi	15h00 – 19h45
Vendredi	15h00 – 19h45
Samedi	11h00 – 12h00

Mairie

1 Rue du 8 Mai 1945
60510 La Neuville en Hez

Téléphone : 03 44 78 95 43

Télécopie : 03 44 78 01 20

E-mail :

mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

Nouveau Site Internet :

www.laneuvilleenhez.com

■ Permanence du Maire et de ses Adjoints :

Le Mardi, de 18h à 19h45

Le Samedi de 11h à 12h

Le Maire, Jean-François DUFOUR :

06.50.71.56.90

1^{er} Adjoint, Jacques LEFORT :

06.21.16.43.58

2^{ème} Adjoint, Gérard DUCOLLET :

06.86.70.59.56

3^{ème} Adjoint, Angelo VENTURINI :

06 71 55 62 05

4^{ème} Adjointe, Karine VANDERSTICHELE :

07.62.92.71.42



- **Bulletin réalisé par :** Samantha SANICHANH et Amélie ANSEL
- **Rédacteurs :** Jean-François DUFOUR, Angelo VENTURINI pour « La Note de l'Archiviste », les Présidents et les membres d'associations, Samantha SANICHANH et Amélie ANSEL.
- **Responsable de la publication :** Jean-François DUFOUR, le Maire.